

*Subvention de fonctionnement*

## Manifestations culturelles

Délibération du 13 décembre 2016

Associations

Communautés  
de communes

Communes

Syndicats  
intercommunaux

### OBJECTIF DE L'INTERVENTION

Aider et soutenir la diffusion artistique et culturelle professionnelle sur le territoire du Puy-de Dôme.

### OBJET DE L'INTERVENTION

Soutenir financièrement les festivals et manifestations culturelles ayant une programmation artistique à majorité professionnelle et se déroulant pendant deux jours consécutifs minimum.

### BÉNÉFICIAIRES ET CONDITIONS

Cette aide est destinée aux associations, communes, Communautés de communes et syndicats intercommunaux. La première édition d'une manifestation n'est pas recevable.

### MONTANTS DE L'AIDE

Le montant de l'aide est déterminé en fonction de la programmation artistique qui doit être en majorité professionnelle, de son ancrage sur le territoire départemental, du coût du projet et de l'engagement financier ou logistique des autres partenaires.

Le montant de l'aide est déterminé par les élus de la commission "Culture" en fonction du projet, puis soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil départemental.

L'aide est accordée dans la limite des crédits réservés, chaque année, au budget départemental pour cette intervention.

### MODALITÉS DE L'AIDE ET COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers seront examinés une fois par an par les élus de la commission "Education, jeunesse, culture et sport" du Conseil départemental.

Ils devront parvenir **avant le 16 octobre de l'année précédant la date de la manifestation culturelle.**

Les demandes arrivées hors délai ne seront pas traitées.

Composition du dossier :

- une lettre de demande de subvention adressée au Président du Conseil départemental à l'adresse postale suivante :

Hôtel du Département

Service Subventions Culture-Sport  
et Ressources Itinérantes

24 rue Saint-Esprit

63033 Clermont-Ferrand Cedex 1,

- le formulaire de demande d'aide (disponible auprès du Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes).

## **CONTACT**

Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
Direction Accompagnement Développement Culturel des Territoires  
Service Subventions Culture-Sport et Ressources Itinérantes  
Tel : 04 73 42 24 10